



RAPPORT DE GESTION 2022

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	5
2.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	5
3.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	6
4.	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	8
5.	ANNEXE COMPTES D'EXPLOITATION	11
6.	ÉVOLUTION DES BUDGETS DE L'OCVS	12
7.	BUDGET INVESTISSEMENT 2022	13
8.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	15
9.	REMERCIEMENTS	17

1. INTRODUCTION

L'Organisation cantonale valaisanne des secours est un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale, ayant son siège à la centrale d'alarme, à Sierre. Elle est inscrite au registre du commerce.

L'OCVS fournit diverses prestations confiées par l'Etat du Valais dont notamment :

- L'évaluation périodique des besoins sanitaires préhospitaliers et la soumission des mesures de planification au Conseil d'Etat.
- La mise en œuvre de la planification des secours adoptée par le Conseil d'Etat.
- La garantie du bon déroulement des interventions de secours, en coordination avec les autres forces d'intervention, et le fonctionnement de la centrale 144.
- La prise en charge de tous les appels sanitaires d'urgence aussi bien en français qu'en allemand par la centrale d'urgences 144.

Pour ce faire, l'OCVS se base sur les textes de lois suivants :

- Loi sur l'organisation des secours sanitaires
- Ordonnance sur l'organisation des secours sanitaires

Ces dernières prévoient notamment que l'OCVS remettra au département les comptes d'exploitation, le rapport d'activité, le rapport de l'organe de révision, ainsi que les statistiques d'activité pour le 30 avril de l'année suivante.

Des informations complémentaires concernant l'OCVS sont disponibles en ligne : www.ocvs.ch

2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'OCVS a changé de forme juridique durant l'exercice 2017 et est devenue un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale. Elle est inscrite au registre du commerce.

En conséquence, l'OCVS est soumise au contrôle ordinaire depuis l'exercice comptable 2017. Le contrôle ordinaire implique la mise en œuvre d'un système de contrôle interne (SCI). Il s'agit d'un instrument de contrôle de la gestion des risques.

Le SCI est un outil de gestion qui vise à garantir la bonne conduite des affaires et leur viabilité économique, contribuant ainsi à garantir un

déroulement conforme de la marche des affaires au niveau comptable. Son objectif principal est de recourir à des contrôles standardisés pour prévenir ou au moins détecter les erreurs dans les processus comptables.

Le SCI fait l'objet de plusieurs directives et procédures au sein de l'OCVS. L'existence du SCI est appréciée par l'organe de révision notamment sur son environnement, les contrôles des processus et les contrôles généraux informatiques.

3. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	2022	2021
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Caisse	1 756	901
Banques	5 377 939	5 635 549
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	5 379 695	5 636 450
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	266 349	213 588
Créance envers l'Etat du Valais (investissements)	377 121	234 708
Autres créances à court terme	1 291	101 594
Créances à court terme	644 761	549 890
Actifs de régularisation	244 883	232 278
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	6 269 339	6 418 618
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations financières	2 235	2 235
Immobilisations corporelles	5 393 599	5 060 123
./ Subventions de l'Etat du Valais	-5 393 599	-5 060 123
Immobilisations incorporelles	3 900 894	3 527 346
./ Subventions de l'Etat du Valais	-3 900 894	-3 527 346
Immobilisations	0	0
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2 235	2 235
TOTAL DE L'ACTIF	6 271 574	6 420 853

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	2022	2021
PASSIF		
CAPITAUX ETRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	903 887	930 879
Dettes salaires et charges sociales	684 565	685 642
Dette envers l'Etat du Valais	1 794	1 000 601
Dettes à court terme	1 590 246	2 617 122
Passifs de régularisation	1 056 851	1 134 269
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME	2 647 097	3 751 391
Dette envers l'Etat du Valais (subvention)	3 605 333	2 640 318
Dettes à long terme	3 605 333	2 640 318
Fonds pour la prévention	16 081	16 081
Fonds provenant de dons	3 063	13 063
Fonds affectés	19 144	29 144
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME	3 624 477	2 669 462
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	6 271 574	6 420 853
CAPITAUX PROPRES		
Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	0	0
TOTAL DU PASSIF	6 271 574	6 420 853

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

		Exercice 2022	Budget 2022	Exercice 2021	Ecarts Exercice 2022 - Budget 2022	Ecarts Exercice 2022 - Exercice 2021
Revenus d'exploitation	Notes					
Recettes d'exploitation ¹⁾	2	204 164	175 000	228 459	29 164	-24 295
c), i) Interventions		541 763	400 000	380 147	141 763	161 616
d), j) Autres recettes	3	124 104	35 000	49 501	89 104	74 603
Produits		870 031	610 000	658 107	260 031	211 924
b), g) Charges de personnel	4	-6 735 629	-7 507 655	-6 112 227	772 027	-623 402
e), h) Autres charges d'exploitation	5	-3 111 851	-2 675 920	-2 513 510	-435 931	-598 341
a), f) Subventions aux partenaires	6	-5 710 776	-6 597 632	-4 336 804	886 856	-1 373 972
c), i) Frais d'interventions refacturés		-173 172	0	0	-173 172	-173 172
Frais irrécupérables		-151 713	-204 823	-176 483	53 110	24 770
Charges financières		-11 047	-2 970	-18 593	-8 077	7 546
Charges		-15 894 188	-16 989 000	-13 157 617	1 094 812	-2 736 571
RESULTATS D'EXPLOITATION		-15 024 157	-16 379 000	-12 499 510	1 354 843	-2 524 647
Participation de l'Etat		15 024 157	16 379 000	12 499 510	-1 354 843	2 524 647
RESULTAT D'EXERCICE		0	0	0	0	0

1) taxes et renseignements téléphoniques

Les comptes 2022 sont bouclés avec un excès de charges de CHF 15'024'157, dont CHF 14'671'416 pour l'OCVS, CHF 192'775 pour la régulation médicale et CHF 159'966 pour les missions COVID-19 de l'OCVS (cellule d'information info. covid et vaccination).

L'excédent de charges total s'élève à CHF 15'024'157 pour un budget total de CHF 16'379'000. L'écart total s'élève à CHF 1'354'843 et provient au 2/3 des subventions aux partenaires et à 1/3 de la régulation médicale.

Cependant ce reliquat a permis d'adapter le budget 2023 pour lequel il manquait 1.3 million de CHF. Le budget 2023 original avait été réduit de CHF 550'000 pour des mesures d'économies. Pour donner suite à cela, il a été décidé d'ajouter une ambulance dans le dispositif pour près de CHF 500'000, d'augmenter les subventions des SMUR pour CHF 360'000, un EPT supplémentaire a été octroyé pour CHF 150'000 et, finalement, un dispositif temporaire rapid responder a dû être mis en place à St.Niklaus pour CHF 310'000.

Les explications des écarts entre le budget et l'année précédente figurent ci-dessous et le détail des revenus et des charges d'exploitation figurent dans le chapitre 5.

Le détail des écarts avec le budget s'explique principalement par les éléments suivants :

a) **CHF 886'856** de subventions, dont :

1. CHF 692'590 issus des subventions aux ambulances plus basses que budgétées. Le budget 2022 a été établi au printemps 2021 au plein milieu de la pandémie COVID-19 et a été calculé sur le volume d'interventions de 2019 et, non pas sur celui de 2020, qui était fortement impacté par la pandémie (augmentation des interventions en plaine et diminution dans les vallées). Or, les interventions et les recettes ont augmenté de 32% depuis 2019, dont 14% en 2022.

2. CHF 150'000 issus des subventions SMUR issus du projet pilote eSMUR qui a été arrêté au 31.12.2021.

3. CHF 41'487 issus du soutien à la formation. En raison de la pandémie, le nombre de stagiaires auprès des services d'ambulances a été plus bas que budgété. L'OCVS octroie une subvention de CHF 300 par stagiaire et par semaine de stage auprès des services d'ambulance.

b) **CHF 772'027** de charges du personnel plus basses que budgétées, dont :

1. CHF 300'420 de la régulation médicale. Les forfaits et les frais de la régulation médicale pédiatrique et adulte sont beaucoup moins élevés qu'estimés.

2. CHF 135'114 de charges sociales.

3. CHF 100'802 du personnel administratif et de la centrale. Ceci est dû, d'une part, à des salaires plus bas notamment en raison d'une augmentation salariale plus faible que budgétée et, d'autre part, à des dépenses de formations plus basses que budgétés.

4. CHF 83'141 du personnel d'intervention, notamment en raison d'indemnités plus basses que budgétées. Le recrutement de nouveaux intervenants dans le Haut-Valais a débuté dans le deuxième semestre 2022, mais n'est pas encore terminé et plusieurs nominations d'adjoints n'ont pas encore eu lieu.

5. CHF 82'604 d'autre personnel, principalement issus des jetons de présence pour les nouvelles organisations de secours. Les premières associations ont été constituées fin 2022. La plupart devraient l'être courant 2023 et non pas toutes en 2022 comme budgété.

6. CHF 39'626 issus des formations.

c) **CHF 141'763** de recettes d'interventions. Dès le 1^{er} janvier 2022, les frais de rapports ainsi que les factures de tiers issues d'interventions sont comptabilisés dans les comptes de recettes et de charges et non plus dans le bilan comme auparavant. Il en résulte une augmentation de recettes qui est compensée par l'augmentation de charges (sous frais d'interventions refacturés).

d) **CHF 89'104** d'autres recettes. Les refacturations de salaires pour des formations ou des événements nécessitant un dispositif sanitaire supplémentaire, ainsi que la refacturation d'habits ou de matériel aux miliciens ne sont pas budgétés puisque difficilement prévisibles. De plus, l'OCVS refacture le 100% des frais ce qui, finalement, n'a aucun impact sur le résultat net.

e) En contrepartie les autres charges d'exploitation ont été plus élevées que budgétées pour **CHF 435'931**. Ces dernières contiennent des honoraires plus élevés que budgétés, en raison notamment d'honoraires :

1. IT pour le développement d'outils statistiques, ainsi que pour le développement de RescueVal

2. D'avocats pour l'appel d'offres du dispositif de sauvetage hélicoptère

3. IT pour un audit sécurité effectué durant l'année

Par rapport à l'année précédente, l'écart de l'excédent de charges est supérieur de CHF 2'524'647 et se compose, entre autres, des éléments suivants :

f) **CHF 1'373'972** de subventions supplémentaires aux partenaires, d'une part, en raison de l'adaptation des subventions attribuées aux SMUR pour les années 2020 à 2022 pour CHF 715'410 et, d'autre part, en raison de l'ajout d'une base d'ambulances de nuit à Bitsch.

g) **CHF 623'402** de charges du personnel plus élevées en raison, d'une part, des formations qui avaient été en partie annulées en début 2021 durant la pandémie et, d'autre part, en raison de l'augmentation des frais du personnel de l'OCVS. Cette dernière provient de l'augmentation de la provision pour les heures supplémentaires et vacances non prises, mais également de l'augmentation des frais de formations et finalement de l'augmentation de la masse salariale (renchérissement de 0.7% et part d'expériences), ainsi que de l'ajout d'un EPT pour le service de l'IT, qui fait suite à la décision du Grand Conseil (regroupement des Centrales).

h) **CHF 594'884** d'autres charges d'exploitation plus élevées que l'année précédente. Ces dernières contiennent notamment des honoraires d'avocats et d'IT plus élevés (cf.e) et d'achats de matériel technique et médical comme cela a été budgété.

En contrepartie, les recettes suivantes ont été plus élevées que l'année précédente :

i) **CHF 161'615** de recettes des interventions militaires plus élevées. Dès le 1er janvier 2022, les frais de rapports ainsi que les factures de tiers issus d'interventions sont comptabilisés dans les comptes de recettes et de charges et non plus dans le bilan comme auparavant. Il en résulte une augmentation de recettes qui est compensée par l'augmentation de charges (sous frais d'interventions refacturés).

j) **CHF 74'603** d'autres recettes plus élevées, en raison de la comptabilisation des refacturations de salaires pour des formations ou des événements nécessitant un dispositif sanitaire supplémentaire, ainsi que la refacturation d'habits ou de matériel aux miliciens.

6. ÉVOLUTION DES BUDGETS DE L'OCVS

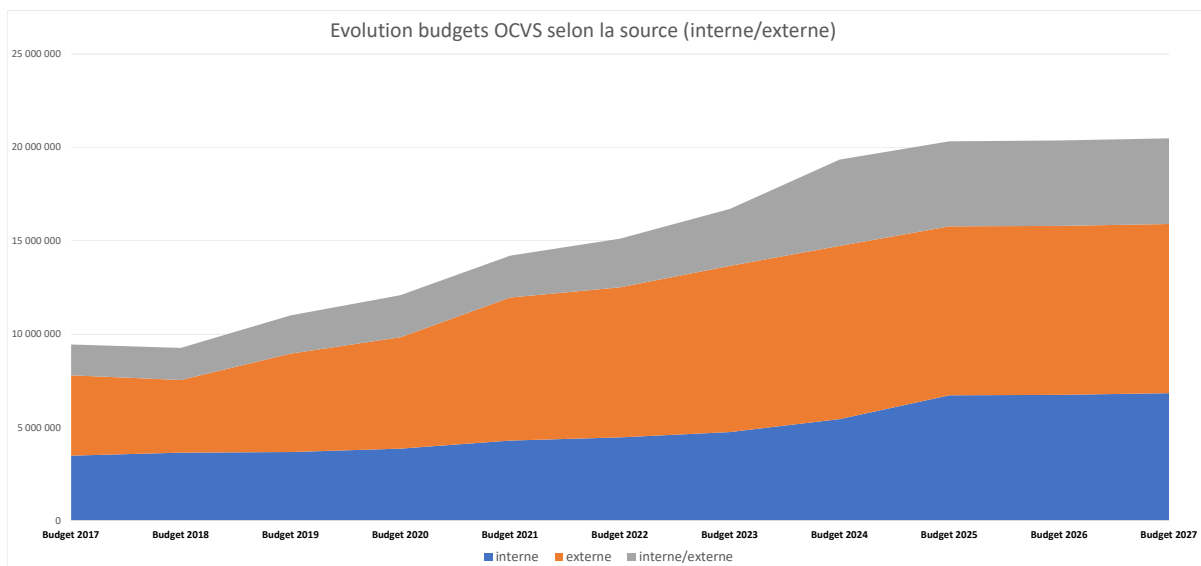
Ces dernières années, les budgets de l'OCVS ont constamment augmenté et cela provient principalement de sources externes (cf. zone orange du graphique ci-dessous). Elles sont composées de subventions allouées aux partenaires professionnels et miliciens. Ces dernières ont doublé entre 2017 et 2020. Les augmentations entre 2021 et 2022 sont dues à l'ajout d'une ambulance de nuit en Entremont et d'une base d'ambulances à Gampel-Steg, avec une ambulance disponible la journée.

Concernant les sources internes, celles-ci sont majoritairement composées de salaires des collaborateurs de l'OCVS et ont peu évolué entre 2017 et 2020. Cependant, dans le cadre du regroupement des centrales sous un même toit et de l'acquisition d'un système d'aide à l'engagement (SAE) partagé entre la police et l'OCVS, validé par

le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil, le projet prévoit l'engagement d'un EPT supplémentaire pour la mise en œuvre et l'exploitation du SAE.

L'augmentation de 2 millions CHF entre 2024 et 2025 provient quant à elle du regroupement des centrales avec, d'une part, un loyer plus élevé d'environ 1 million CHF et, d'autre part, le remboursement et la maintenance d'un nouveau SAE à hauteur d'environ 1 million CHF.

La zone grise (source interne et externe) concerne des budgets qui ne sont pas isolables entre interne et externe comme, par exemple, les charges sociales ou les maintenances et licences de logiciels.



7. BUDGET INVESTISSEMENT 2022

Le budget total d'investissement 2022 s'élève à CHF 1'061'216. Au 5 avril 2023, environ CHF 423'000 (40%) ont été dépensés. Les points suivants peuvent être relevés :

Plusieurs montants des budgets d'investissement de l'année 2022 n'ont pas encore été dépensés. En raison de la pandémie, les disponibilités des fournisseurs pour recevoir et traiter des demandes d'offres se sont vues limitées. En outre, une fois les commandes effectuées, les délais de livraison se sont avérés beaucoup plus longs que d'habitude.

En 2022, les services d'ambulances d'Entremont et de Sion peuvent renouveler leur véhicule et la participation de l'OCVS se monte à CHF 140'000 par ambulance. Le processus d'achat de véhicules est long. Il prévoit d'abord la rédaction

d'un cahier des charges, sur lequel les fournisseurs établissent leurs offres. Une fois ces offres réceptionnées, ces dernières sont analysées et la meilleure est adjudgée. Finalement, la première tranche de la subvention est versée lors de la commande du véhicule. Ce processus dure d'ordinaire une année mais, en raison de la pandémie, il faut compter environ 18 mois pour mener à bien cette adjudication.

Budget investissement 2022

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Renouvellement d'une partie du matériel du véhicule de soutien sanitaire du Haut-Valais (KMS)	42'000.00	00.00	42'000.00	Le remplacement des appareils électriques et/ou des batteries de certains composants des moniteurs défibrillateurs est prévu.
Equipement supplémentaire du véhicule logistique ESM du Valais central (remorque)	25'000.00	00.00	25'000.00	La remorque dispose de différents modules adaptés aux diverses situations particulières. Le montant prévu en 2022 doit permettre son autonomie énergétique en cas de blackout.
Tenues des intervenants de la remorque DETOX	80'000.00	00.00	80'000.00	Renouvellement des tenues de décontamination (durée de vie de 5 à 7 ans).
Tenues GAS	30'000.00	00.00	30'000.00	Le groupe d'appui sanitaire (GAS) intervient en support lors de manifestations importantes et d'événements majeurs. L'achat d'une tenue pour les 100 intervenants est prévu afin de garantir une uniformité dans ce dispositif mais également à des fins de protection lors de leur engagement.

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Matériel de décontamination DETOX	20'000.00	00.00	20'000.00	Remplacement du matériel de décontamination (sacs jetables, habits de rechange, linges, filtres pour masques, etc.)
cœur wallis	20'000.00	00.00	20'000.00	Achat de mannequins et de défibrillateurs d'exercices pour la formation des intervenants
RescueVal	136'216.00	96'216.00	40'000.00	Budget complémentaire pour la mise en place d'un outil permettant l'engagement des sauveteurs miliciens, le suivi de leur formation et la facturation aux patients de leurs interventions.
Mise à jour de l'ERP comptable Abacus	10'000.00	00.00	10'000.00	La mise à jour du programme comptable a été agendée dans le courant du premier semestre 2023 afin de bénéficier de la dernière version.
Gestion électronique des documents	80'000.00	1'130.85	78'869.15	Le système de GED actuel, en usage depuis 2013, ne répond plus aux exigences et standards relatifs au stockage et archivage des documents, au versioning, aux outils de recherches, à l'ergonomie et aux fonctionnalités attendues.
Équipement pharmaciens miliciens et sacs first responders	220'000.00	207'820.50	12'179.50	Achat de sacs d'intervention personnels pour les first responders avec le matériel adéquat pour effectuer une intervention y compris une pharmacie avec le matériel minimal nécessaire.
Ambulance Entremont	140'000.00	46'666.65	93'333.35	Renouvellement. L'ambulance a été commandée mi-2022 mais le châssis n'a toujours pas été livré.
Ambulance Sion	140'000.00	00.00	140'000.00	Renouvellement du châssis qui a été commandé durant le premier trimestre 2023.

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Détecteur CO	60'000.00	46'122.55	13'877.45	Remplacement des détecteurs de gaz carbonique à l'ensemble des first responders (durée de vie de 3 ans).
Tenues sauveteurs miliciens	25'000.00	25'000.00	00.00	Budget annuel afin d'équiper les nouveaux sauveteurs du dispositif.
Implémentation de l'AML 112 en centrale 144 (ELS 3)	33'000.00	00.00	33'000.00	Achat du système permettant la localisation des appelants au 144 sans aucune restriction.
Total du budget d'investissement 2022	1'061'216.00	422'956.55	638'259.45	

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS) et son ordonnance (OOSS) et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

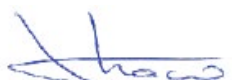
Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-derevision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.


Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art.728a, al.1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA»


Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Florent Reuse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 18 avril 2023

9. REMERCIEMENTS

Au service du patient, nous voulons toujours mieux le servir. Pour cela, il nous faut :

- Anticiper les changements, dégager une vision, puis la conjuguer dans une stratégie cadrée par des objectifs.
- Poursuivre régulièrement notre réflexion pour ajuster et adapter continuellement l'avancement de notre organisation.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur nos collaborateurs-trices qui s'engagent quotidiennement dans l'amélioration de l'OCVS et de son dispositif sanitaire préhospitalier. Nous les en remercions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également à tous les intervenants, miliciens et professionnels, engagés au service de la population.

Le Conseil d'administration de l'OCVS s'investit dans la gestion des affaires et apporte un soutien sans faille à la direction. Nous en remercions vivement chacun de ses membres.

Enfin, nous remercions les autorités, notre Conseiller d'Etat, Monsieur Mathias Reynard ainsi que la Cheffe du service de la santé publique Madame Danièle Tissonnier et son équipe pour leur collaboration et leur soutien.



IMPRESSUM

ÉDITION & RÉDACTION
OCVS - KWRO

GRAPHISME
ozalid-design.ch

IMPRESSION
Ronquoz Graphix



OCVS

RUE DE PLANZETTE 53

3960 SIERRE

027 603 62 60

OCVS.CH